

**Commission permanente du Conseil Régional :
on ratisse large !**

Au lieu d'y nommer le président, les 15 vice-présidents et quelques délégués, comme le Code Général des Collectivités Territoriales le prévoit, tous les élus siégeant au conseil régional siégeront également à la commission permanente !

Outre le double emploi de ces organismes, **cette « fantaisie » va coûter chaque année plus de 400 000 € aux contribuables, puisque tous les 157 conseillers régionaux vont ainsi voir leurs indemnités majorées de 10% !**

Le Préfet de Région a refusé la demande de CANOL d'annuler la délibération fixant la composition de cette commission.